

Rapport annuel d'accessibilité 2016

Voirie, bâtiments communautaires et transports urbains

1 – Bilan des travaux de voirie et d'aménagement des espaces publics réalisés en 2016 en faveur de l'accessibilité

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'entretien et d'aménagement de voirie, a poursuivi ses investissements à hauteur de 4,752 M€ en faveur des personnes à mobilité réduite en consacrant une partie de ses ressources à l'amélioration de l'état de la voirie.

Les travaux d'aménagements de compétence communautaire réalisés au cours de l'année 2016 sur le territoire albigeois sont les suivants :

ALBI

- **Rue Docteur Bouissières** : requalification de voirie avec création de trottoirs et mise aux normes d'accessibilité des trottoirs : 390 000€
- **Chemin du Souquallou** : mise en profil urbain de la voirie avec création de trottoirs et mise aux normes d'accessibilité des trottoirs : 115 000€
- **Rue du Marranel** : mise en profil urbain de la voirie avec création de trottoirs et mise aux normes d'accessibilité des trottoirs : 226 000€
- **Rue de Cantepau** : réfection des trottoirs et mise en accessibilité : montant des travaux : 533 000€
- **Carrefour Verdier / Brus / Imbert** : aménagement d'un giratoire, mise aux normes d'accessibilité des trottoirs : 403 000€
- **Rue de la Curveillère** : mise en profil urbain de la voirie avec création de trottoirs et mise aux normes d'accessibilité des trottoirs : 506 000€
- **Rue Jacques Monod** : réfection complète de la rue devant la clinique Toulouse-Lautrec : 190 000€
- **Rue et Impasse Paul Cézanne** : réfection des trottoirs et mise en accessibilité PMR : 108 000€
- **Avenue Gambetta** : réfection des trottoirs de la place Jean Jaurès et avenue Carnot / Gambetta et réfection du revêtement de voirie : montant des travaux : 95 000€
- **Avenue Foch** : réfection du trottoir sur la place Verdun et mise aux normes d'une place de stationnement pour PMR : montant des travaux : 26 000€
- **Avenue Foch** : élargissement du trottoir de la rue Esquilat à la place de Verdun avec mise en accessibilité : montant des travaux : 58 000€
- **Avenue Franchet d'Esperey** : réfection des trottoirs et mise en accessibilité : montant des travaux : 110 000€

- **Rue Louisa Paulin** : réfection de la voirie et mise en accessibilité des trottoirs : montant des travaux : 100 000€
- **Avenue du Loirat** : aménagement d'un quai bus et mise en accessibilité d'un trottoir : montant des travaux : 25 000€
- **Rue Edouard Branly** : mise en accessibilité d'un trottoir en lien avec la ferme de la Mouline : montant des travaux : 57 000€
- **Avenue Maréchal Lannes** : création d'une traversée sécurisée pour les piétons : montant des travaux : 50 000€
- **Avenue Maréchal Ney** : mise en accessibilité d'un trottoir en lien avec la création du quai bus Hautpoul : montant des travaux : 3 500€
- **Rue Alain Colas** : création d'un parking et mise en accessibilité des trottoirs jusqu'à la maison de quartier : montant des travaux : 10 500€
- **Liaison pour piétons entre Atlantis et Avenue de Pélissier** : création d'une liaison pour piétons : montant des travaux : 50 000€
- **P+R Caussels** : création d'un parc-relais et de covoiturage aux normes PMR : montant des travaux : 235 000€

ARTHES

- **Chemin des Vernières** : réfection en enrobé du revêtement de trottoir initialement en bicouche : montant des travaux : 22 000€
- **Chemin Foun Del Bayle** : réfection en enrobé du revêtement de trottoir initialement en bicouche
- **Route de Carmaux** : réfection en enrobé du revêtement de trottoir initialement en bicouche

CARLUS

- **Giratoire RD84** : réfection des revêtements des trottoirs et mise en accessibilité aux PMR : montant des travaux : 84 000€

CASTELNAU DE LEVIS

- **Centre bourg** : requalification du centre bourg et mise en accessibilité : montant des travaux : 452 000€.

LESCURE D'ALBIGEOIS

- **Chemin de Gaillaguès** : aménagement d'un carrefour d'accès à Grand Frais et création de trottoirs bilatéraux : montant des travaux : 150 000€
- **Chemin de Najac** : création d'un trottoir le long de la voirie en continuité du chemin de Gaillaguès jusqu'au lotissement de Najac : montant des travaux : 72 000€

MARSSAC SUR TARN

- **Rue des Trincades** : réfection du revêtement de la chaussée et des trottoirs : montant des travaux : 81 000€

SAINT-JUERY

- **Place de la Barrière** : pose des revêtements en pierre minérale pour piétonisation de la place : montant des travaux : 170 000€
- **Avenue Jean Jaurès** : réfection de trottoirs et mise en accessibilité : montant des travaux : 8 000€
- **Rue Jean Bouin et Pierre de Coubertin** : réfection de trottoirs et mise en accessibilité : montant des travaux : 70 000€
- **Route de Cunac** : réfection de trottoirs et mise en accessibilité : montant des travaux : 12 000€
- **Rue Emile Combes et impasse des Sisses** : réfection de trottoirs et mise en accessibilité : montant des travaux : 28 000€
- **Route des Avalats et place du Château** : création d'un plateau ralentisseur et mise en accessibilité : montant des travaux : 21 000€

TERSSAC

- **Rue du Vieux Chêne** : réfection du revêtement de la chaussée et des trottoirs : montant des travaux : 95 000€

2 – Bilan des travaux 2016 de l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communautaires

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est engagée dans la démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les bâtiments communautaires.

Les différentes étapes d'analyse de mise en accessibilité ont été conduites dans tous les établissements communautaires concernés et les principaux travaux ont été réalisés en priorisant notamment les médiathèques et les centres aquatiques.

L'agenda d'accessibilité programmé des bâtiments a été adressé à monsieur le préfet le 25 septembre 2015.

Le programme de travaux restant à réaliser est évalué à 70 000 € et s'échelonne sur 3 années pour les bâtiments et 6 années pour les parkings.

Les bâtiments occupés par les services de l'agglomération et concernés par l'obligation de mise en accessibilité sont les suivants :

BATIMENT	DIAGNOSTIC	CATEGORIE	TYPE
DIRECTION GENERALE SERVICE SAINT JUERY	Fait en interne	5 ^{ème}	W
MEDIATHEQUE AMALRIC	Fait en 2012	3 ^{ème}	S
MEDIATHEQUE SAINT JUERY	Fait en interne	5 ^{ème}	S
MEDIATHEQUE LESCURE	Fait en interne	5 ^{ème}	S
LUDOTHEQUE Cantepau*	Fait dans le cadre du diagnostic de la maison de quartier	2 ^{ème}	L, X, S
ESPACE AQUATIQUE ATLANTIS	Fait	1 ^{ère}	X.N.PA
ESPACE AQUATIQUE TARANIS	Fait	3 ^{ème}	X.PA
SERVICES MOEPT, ASSAINISSEMENT MOISSAN - ALBI	Fait en interne	5 ^{ème}	W
PLH, RAM (immeuble Marty)*	Fait dans le cadre du diagnostic CCAS	5 ^{ème}	W, N
ESPACE INFO MOBILITES	Fait en interne	5 ^{ème}	W
STEP LA MADELEINE	Fait en interne	5 ^{ème}	L
CENTRE DE COLLECTE DES DECHETS (ZONE ACCEUIL)	Fait dans le cadre de la construction	5 ^{ème}	W
CHENIL (ZONE ACCEUIL)	Fait en interne	5 ^{ème}	W
PARKING TEMPS MODERNES	Fait en 2012 + fait en interne	Non classé	PS
PARKING JEAN JAURES	Fait en 2011	Non classé	PS

*La mise en accessibilité ne relève pas de l'agglomération (bâtiment propriété et majoritairement occupé par les services de la ville d'Albi / CCAS)

Travaux réalisés en 2016 :

L'agglomération a engagé des travaux sur les médiathèques du territoire :

- Médiathèque Pierre Amalric : rénovation des sanitaires ouverts au public ;
- Médiathèque de Saint-Juéry : travaux engagés pour le stationnement et la signalisation ;
- Médiathèque de Lescure d'Albigeois : travaux engagés pour le stationnement et la signalisation.

3 – Bilan des actions et travaux réalisés en 2016 pour les transports urbains en faveur de l'accessibilité

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a poursuivi ses investissements et assuré une offre de service en faveur des personnes à mobilité réduite :

- **Renouvellement des bus**

Le parc de la régie de transports urbains se compose de 34 bus, 3 véhicules de transports à la demande (TAD) et 2 véhicules de transports pour personnes à mobilité réduite (TPMR).

En 2016, 4 bus standards ont été remplacés et un cinquième véhicule, le Businova de SAFRA, est en phase de test, pour un montant total de 1 290 000 € HT.

Un véhicule de TPMR est également a été commandé (montant : 55 000 € HT).

- **Système d'information voyageurs**

Le système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV) déployé en 2014 sur l'ensemble des 34 bus et des 3 véhicules de TAD a été complété.

Ainsi, tous les bus sont désormais équipés de l'annonce sonore et 23 bus du dispositif visuel. Le passager est informé visuellement (bandeau lumineux) et par haut-parleur : arrêt, ligne, destination, prochain arrêt, temps de parcours.

- **Aménagement de quais bus**

Le programme 2016 comprenait 39 points d'arrêts.

34 points d'arrêt ont été réalisés :

LEBRUN (2 quais), HAUTPOUL (1 quai), JL FIEU (2 quais), KELLERMANN (2 quais), PROVENCE (1 quai), JEANNE D'ARC (2 quais), MISTRAL (2 quais), POUDRIERE (2 quais), MARECHAL JUIN (2 quais), CLINIQUE TOULOUSE-LAUTREC (2 quais), LA FONDERIE (2 quais), LES BRUS (2 quais), GUYNEMER (1 quai), CURVEILLERE (1 quai), LES MINES (2 quais), SOULAGES (2 quais), PLACE PERRET (2 quais) STADIUM (2 quais), ROND DE GESSE (2 quais).

Ce programme s'inscrit dans le cadre de travaux de voirie ou d'opérations ponctuelles. Le montant pris en charge par le service transports urbains (hors budget voirie) pour 2016 s'élève à 200 000 € HT.

- **Service TPMR**

Le service TPMR fonctionne du lundi au samedi de 8h15 à 12h00 et 13h00 à 18h30. Il est assuré par 2 véhicules spécialement aménagés et 4 conducteurs. Plus de 300 adhérents bénéficient de ce service de porte à porte, qui réalise 9000 voyages par an en moyenne.

- **Agenda d'accessibilité des transports urbains**

La communauté d'agglomération a élaboré en 2015 son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de transport en lien avec les services gestionnaires de voirie,

les autres autorités organisatrices présentes sur le territoire et la commission intercommunale d'accessibilité.

Les arrêts prioritaires ont été définis conformément au décret n°2014-1323

Sur le territoire des 16 communes de l'agglomération, en 2016, on recense :

Réseau 2016/2017	Nombre de points d'arrêts	Arrêts « prioritaires »
	447	190
Dont accessibles en autonomie	152 (34%)	112 (59%)
Dont accessibles avec accompagnement	134 (30%)	42 (22%)
Dont non accessibles	161 (36%)	36 (19%)

78 points d'arrêt restent donc à mettre en conformité au cours de la période 2017-2018.

Formation du personnel de conduite

Un plan de formations de l'ensemble du personnel roulant a été mis en place en 2016.

Une session de formation ciblée sur l'amélioration de l'accueil des personnes handicapées mentales va se dérouler début 2017. Cette formation sera dispensée à l'ensemble des agents de conduite TAD-TPMR, ainsi qu'aux agents commerciaux d'accueil de l'Espace Infos Mobilités.

Une session de formation sur les gestes et postures à adopter à destination des agents de conduite est également programmée pour 2017.